CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 octobre 2022 à 16 h 30 à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :	Madame Anne Potvin, Mairesse Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2 Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4 Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
EST ABSENT :	Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 2 personnes dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée extraordinaire ouverte à 17 H 22.

2022-09-CMD252 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. TRANSPORT

4.1 Choix concernant la demande de financement pour le PAVL – Volet soutien

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. LOISIRS ET CULTURE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-10-CMD253 CHOIX CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PAVL – VOLET SOUTIEN

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

Note : Monsieur le conseiller #3, Serge Lacourcière vote contre.

ATTENDU que la Municipalité de Déléage a envoyé trois (3) nouvelles demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet soutien;

ATTENDU que la résolution # 2022-08-CMD213 représentait les travaux à effectuer sur le chemin Ferme-Joseph, la résolution # 2022-08-CMD214 pour chemin Godin et la résolution # 2022-08-CMD215 pour le chemin de la Baie-Davis;

ATTENDU que chaque bénéficiaire peut faire une seule demande d'aide financière par année, le conseil doit soit fusionner deux ou trois chemins ou encore prioriser un seul chemin;

ATTENDU que la Municipalité de Déléage s'est penchée sur la question et décide,

QUE les chemins de la Baie-Davis et Godin sont fusionnés en une seule demande,

POUR CES MOTIFS, le conseil de la Municipalité de Déléage autorise la présentation d'une seule demande d'aide financière en fusionnant les travaux admissibles des chemins Baie-Davis (résolution # 2022-08-CMD215) et Godin (résolution # 2022-08-CMD214), et confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité

2022-08-CMD254 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest et appuyé de la conseillère Michelle Briand, et résolu de lever la présente séance extraordinaire à 17 h 24.

Adoptée à l'unanimité.

Anne Potvin	Joanne Poulin
Mairesse	Directrice générale et Greffière-trésorière